

Martine LAFFARGUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

**12 Avenue de Chabadénia
64210 BIDART**

TEL 05 59 23 16 40

Mob : 06 15 80 58 48

Courriel : epc.64@orange.fr

**SAS 6J
SAS Au capital de 1.000 euros
Siège social : 86 rue Alphonse Daudet
40180 NARROSSE
RCS DAX 935 405 829**

**Rapport du commissaire aux apports
sur l'apport à la Société 6 J,
Société par Actions Simplifiée,
de titres de la S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO**

Madame, Monsieur,

1. MISSION

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par décision unanime des associés concernant le projet d'apport de Monsieur Daniel JADFARD et Madame Graziella JADFARD BEST à votre société, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du capital de votre société.

2. OPERATION PROJETEE

Madame Graziella JADFARD et monsieur Daniel JADFARD envisagent d'apporter à la société 6 J, les 500 titres qu'ils détiennent dans la S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO

3. DISPOSITIONS LEGALES

L'opération prévue est régie par l'article 223-9 du Code de Commerce, ainsi rédigé :

« Les statuts doivent contenir l'évaluation de chaque apport en nature. Il y est procédé au vu d'un rapport annexé aux statuts et établi sous sa responsabilité par un commissaire aux apports désigné à l'unanimité des futurs associés ou à défaut par une décision de justice à la demande du futur associé le plus diligent. » [...] « Lorsque la société est constituée par une seule personne, le commissaire aux apports est désigné par l'associé unique »

4. DESCRIPTION DES APPORTS

Madame Graziella JADFARD BEST apporte à la Société 6 J :

► la pleine propriété de 200 parts sociales qu'elle possède dans AMBULANCES SERVICES PUYOO, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros entièrement libéré, dont le siège social est sis 550, Impasse du Coutot - PUYOO (64270) et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 902 239 771, estimées à **63.200 euros**, soit **316 euros** par parts sociales.

Monsieur Daniel JADFARD apporte à la Société 6 J :

► la pleine propriété de 300 parts sociales qu'il possède dans AMBULANCES SERVICES PUYOO, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros entièrement libéré, dont le siège social est sis 550, Impasse du Coutot - PUYOO (64270) et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 902 239 771, estimées à **94.800 euros**, soit **316 euros** par parts sociales.

Désignation : « S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO », SIREN 902 239 771- RCS PAU

Capital : 5.000 € divisés en 500 parts, entièrement souscrites et entièrement libérées, de 10 € chacune de valeur nominale

Siège social : 550, Impasse du Coutot - PUYOO (64270)

Valeur d'apport : 158.000 Euros

5. CONTREPARTIE DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, il sera attribué à

- Monsieur Daniel JADFARD, **9.400 actions** d'une valeur de DIX (10) euros chacune de la Société 6 J
- Madame Graziella JADFARD BEST, de **6.320 actions** d'une valeur de DIX (10) euros chacune de la Société 6 J,

6. AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier n'a été stipulé en faveur des apporteurs.

7. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité de l'actif apporté,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.

8. APPRECIATION ET EVALUATION DES APPORTS

La situation au 31 décembre 2023 de la SAS S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO fait apparaître des capitaux propres d'un montant de **20.921 euros**.

La S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO est valorisée au montant de **158.000 euros**.

Ce montant résulte d'un rapport d'évaluation réalisé par la société d'expertise comptable IN EXTENSO.

Cette valeur est la synthèse de diverses méthodes d'évaluation portant chacune sur les trois derniers exercices.

- Valeur patrimoniale ;
- Approche par le rendement ;

Chaque action a une valeur de **316 euros**.

L'évaluation, menée sur 3 années, est cohérente, tient compte plus particulièrement des chiffres de 2023.

Elle est assez proche de la valeur patrimoniale.

En 2024, le chiffre d'affaires de la société a augmenté.

La valeur des apports réalisés est la suivante :

Type d'actions	Valeur unitaire	Coefficient	Nombre	Valeur de l'apport
Actions « S.A.R.L. AMBULANCES SERVICES PUYOO »	316	1	500	158.000 €

Le montant retenu au titre du présent traité d'apport est arrêté à la somme de **158.000 euros**.

A l'examen des livres de l'entreprise apportée, aucune observation ne nous semble devoir être présentée sur l'évaluation des actions apportées pour un montant de **158.000 €**.

9. CONCLUSION

En conséquence de nos vérifications, nous estimons que la valeur de l'actif net apporté n'est pas inférieure au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Bidart, le 27 février 2025.



M. LAFFARGUE
Commissaire aux comptes